

Insecticide BENEVIA^{mc}

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA POMME DE TERRE ET LES OLÉAGINEUX

COMMERCIALE-AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Cyantraniliprole 100 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja

N° D'HOMOLOGATION 30893 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

FMC Corporation
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Sensibilisant cutané potentiel.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

- Toxique pour les plantes terrestres non cibles. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « MODE D'EMPLOI ».

- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison pendant que les abeilles visitent activement la zone de traitement. Appliquer tôt le matin ou tard le soir, quand les abeilles ne sont pas actives. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, broussiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*

<< Livret DFU >>

GROUPE	28	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

Insecticide BENEVIA^{mc}

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA POMME DE TERRE ET LES OLÉAGINEUX

COMMERCIALE-AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Cyantraniliprole 100 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja

N° D'HOMOLOGATION 30893 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

FMC Corporation
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide BENEVIA^{mc} est une dispersion dans l'huile qui peut être appliquée comme pulvérisation foliaire, par voie terrestre ou aérienne, afin de supprimer beaucoup d'insectes parasites importants. L'insecticide BENEVIA^{mc} est préparé spécifiquement pour l'application foliaire. L'insecticide BENEVIA^{mc} est mélangé à l'eau pour l'application.

L'insecticide BENEVIA^{mc} fait partie de la classe des insecticides diamides anthraniliques qui agit sur les récepteurs ryanodine des insectes. Bien que l'insecticide BENEVIA^{mc} agisse au contact, il est à son plus efficace lorsque la partie du plant est ingérée. Après l'exposition à l'insecticide BENEVIA^{mc}, les insectes affectés cesseront rapidement de s'alimenter et deviennent paralysés. Typiquement, ils meurent entre un et trois jours. Synchroniser l'application avec le stade où l'insecte est le plus susceptible. Typiquement, c'est au stade de l'éclosion et/ou lorsque les larves sont nouvellement écloses ou nymphes, avant que les populations atteignent des niveaux dommageables. Lorsque les populations des parasites sont élevées, utiliser les doses d'application les plus élevées pour ce parasite

Appliquer aux taux indiqués sur les étiquettes lorsque les populations d'insectes atteignent des seuils économiques déterminés localement. Pour connaître les seuils critiques de traitements dans votre région, veuillez consulter le spécialiste de votre région.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Diluer dans un volume suffisant d'eau pour obtenir une couverture complète et uniforme.

MODE D'EMPLOI

POMMES DE TERRE

Volume de pulvérisation pour les Pomme de terre: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérien.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE D'INSECTICIDE BENEVIA ^{mc} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
POMMES DE TERRE	Doryphore de la pomme de terre	750 à 1000 mL	7-14	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Pyrale du maïs	500 à 750 mL	5	
	Ver-gris panaché puceron	500 à 1500 mL		Pour une suppression optimale des pucerons appliquer avec un concentré

	Altise	500 à 1000 mL		<p>MSO contenant Leci-Tech à un taux d'application de 0,5 % v/v.</p> <p>Pour le doryphore de la pomme de terre, utiliser la dose maximum recommandée en cas d'infestation forte et/ou lorsque les grosses larves sont présentes.</p> <p>Gestion de la résistance de doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide BENEVIA^{MC} pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des plantons.</p> <p>Pour la suppression de la pyrale du maïs, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application.</p>
--	--------	---------------	--	---

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Pomme de Terre

- Pour tous les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 7 jours.
- Ne pas dépasser un total de 450 g de cyantraniliprole par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide BENEVIA^{MC} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

Groupe de cultures 20 – OLÉAGINEUX

Volume de pulvérisation pour oléagineux : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérien.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE Insecticide BENEVIA ^{mc} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
OLÉAGINEUX Asclépiade; Baie d'églantier; Bourrache; Caméline; Carthame; Colza; Canola Crambé; Euphorbe; Graine de moutarde; Graine de niger; Graine de pavot; Julienne des dames; Lesquerelle; Limnanthe; Lin; Lunaire; Onagre; Radis oléagineux; Saliquier; Souci; Stokésie; Thé oléagineux; Tournesol; Vélar d'Orient; Vipérine;	fausse-teigne des crucifères	250 à 500 ml	7	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour la suppression du ver-gris en début de saison, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate. Surveiller la population de cécidomyie du chou-fleur tous les 2 à 4 jours en utilisant des pièges contenant un appât phéromonal. Suivre le seuil local.
	fausse-arpenteuse du chou	500 ml		
	piéride du chou	500 à 750 ml		
	pyrale du tournesol	500 à 1000 ml		
	légionnaire bertha	500 à 1000 mL		
	cécidomyie du chou-fleur			
Ver-gris				
	charançon de la graine du chou (répression)			
	Altise			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : L'OLÉAGINEUX

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 7 jours.
- Ne pas dépasser un total de 450 g de cyantraniliprole par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide BENEVIA^{MC} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

Application par pulvérisateur agricole; NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être 60 cm ou moins du dessus de la culture ou du sol.

L'épandage aérien; NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand les vents soufflent à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans la zone à traiter. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation pour l'application aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire pour l'application aérienne

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.

Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit pour l'application aérienne

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3925. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

Zones Tampons de pulvérisation:

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure la plus rapprochée en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de		
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pomme de terre et l'oléagineux		2	1	1
Application par voie aérienne	Pomme de terre et l'oléagineux	à voilure fixe	5	1	15
		à voilure tournante	3	1	15

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Avant d'appliquer l'insecticide BENEVIA^{mc}, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir de pulvérisation entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide BENEVIA^{mc} directement dans le réservoir de pulvérisation. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Mélange en cuve et résistance des cultures – L'insecticide BENEVIA^{mc} est une dispersion d'huile. Le mélange en cuve d'insecticide BENEVIA^{mc} avec des produits offerts en concentrés émulsionnables (EC) et certains autres fongicides peut causer des dommages aux cultures. Il a été démontré en laboratoire que les fongicides contenant de la strobilurine (group 11), du cuivre et du captane mélangés en cuve avec l'insecticide BENEVIA^{mc} ou utilisés peu de temps avant ou après son application endommagent les cultures. L'insecticide BENEVIA^{mc} mélangé en cuve avec des produits offerts en concentrés émulsionnables (EC), des fongicides à base de strobilurine (group 11) (comme Cabrio et Quadris), des fongicides à base de cuivre et de soufre, des fongicides à base de chlorthalonil (comme Bravo Weather Stik) et les fongicides Captane, Tanosmd, Rally et Manzate peuvent avoir des effets néfastes sur les cultures. Lorsqu'elles sont appliquées individuellement, successivement ou ajoutées à des mélanges en cuve, certaines substances, y compris les huiles, les agents de surface, les adjuvants, les produits nutritionnels et les pesticides, peuvent solubiliser la cuticule des plantes, faciliter la pénétration du produit dans les tissus des plantes et augmenter les risques d'endommager les cultures. L'utilisation de fongicides à base de strobilurine (group 11) peu avant ou après l'application de l'insecticide BENEVIA^{mc} (p. ex. sept jours ou moins entre applications) peut également avoir des effets néfastes sur les cultures. Appliquer dans un court laps de temps l'insecticide BENEVIA^{mc} mélangé en cuve avec tout produit ayant des effets néfastes sur les cultures, y compris, sans s'y limiter, les produits susmentionnés, peut également avoir des effets néfastes sur les cultures. Ces mélanges doivent être testés selon la méthode décrite ci-dessous avant d'être appliqués sur l'ensemble des cultures.

La réactivité des cultures varie en fonction de leurs variétés et des conditions ambiantes. Il est impossible d'évaluer l'innocuité de l'insecticide BENEVIA^{mc}, utilisé seul ou avec toutes les combinaisons de mélanges en cuve possibles, sur toutes les variétés de cultures ou dans toutes les conditions ambiantes. Pour éviter d'endommager les cultures, testez le mélange en l'appliquant sur une portion limitée de cultures en suivant les instructions fournies sur l'étiquette avant d'utiliser l'insecticide BENEVIA^{mc} avec toute substance mélangée en cuve sur une vaste portion de cultures. Si vous songez à utiliser pour la première fois un mélange en cuve sur une culture figurant sur l'étiquette du produit, à préparer un mélange en cuve avec l'insecticide BENEVIA^{mc} qui n'est pas explicitement décrit sur l'étiquette du produit ou dans le mode d'emploi d'autres produits, ou à utiliser tout produit susmentionné peu de temps avant ou après l'application de l'insecticide BENEVIA^{mc}, il est important d'évaluer d'abord l'innocuité des produits. Suivez les instructions les plus restrictives fournies sur l'étiquette du produit. Consultez un représentant pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de mélanges en cuve avec l'insecticide BENEVIA^{mc}.

Acidification du réservoir de pulvérisation

Si le pH de la solution de pulvérisation est élevé (pH >8) et si cette solution n'est pas pulvérisée dans les prochaines 4 heures, alors un acidifiant du réservoir de pulvérisation doit être ajouté dans le réservoir pour ajuster le pH de la solution à 7,5 ou moins. Les réservoirs de pulvérisation dont le pH est approximativement 8 ou moins peuvent être conservés jusqu'à huit heures avant la pulvérisation. Ne pas entreposer la bouillie durant toute la nuit dans le réservoir.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un équipement d'application propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.

Bien drainer l'équipement de pulvérisation. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage de l'équipement. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.

Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Sensibilisant cutané potentiel.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

- Toxique pour les plantes terrestres non cibles. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI
- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « MODE D'EMPLOI ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison pendant que les abeilles visitent activement la zone de traitement. Appliquer tôt le matin ou tard le soir, quand les abeilles ne sont pas actives. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :

Délai d'attente avant de semer recommandé pour les cultures de rotation.

Délai d'attente avant de semer	CULTURE CIBLÉE
0 jours	SOUS-GROUPE 1C : Légumes-tubercules et légumes-cormes; GROUPE 3-07 : Légumes-bulbes; Groupe 4 : Légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica); GROUPE 5 : Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica; GROUPE 8-09: Légumes-fruits; GROUPE 9 : Cucurbitacées; SOUS-GROUPE 13-07B : Petits fruits des genres Ribe, Sambucus et Vaccinium; GROUPE 20 : Oléagineux
30 jours	SOUS-GROUPE 1A : Légumes-racines ; GROUPE 2 : Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules; GROUPE 6 : Graines et gousses de légumineuses;

	GROUPE 7 : Feuilles de légumineuses; SOUS-GROUPE 13-07G : Petits fruits de plantes naines; GROUPE 15 : Céréales; GROUPE 16 : Fourrage et paille de céréales; GROUPE 17 : Fourrage et foin de graminées; GROUPE 18 : Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées
365 jours	Autres cultures

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide BENEVIA^{mc} contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide BENEVIA^{mc} DUPONT^{mc} et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide BENEVIA^{mc} ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Ne pas faire plus de 2 applications avec Insecticide BENEVIA^{mc} ou tout autre groupe 28 insecticides par génération à la même espèce d'insectes sur une culture. L'application suivante à l'organisme visé (s) doit être avec un produit homologué ayant un mode d'action différent.
- Éviter d'utiliser le même mode d'activité (même numéro de groupe IRAC) sur des générations consécutives d'insectes parasites.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation au numéro sans frais 1-833-362-7722.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore

auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.
Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

.^{md/mc} Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.